

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-20-0579 du 04/02/2020**

Décision du 3 janvier 2020

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL PORTANT PROLONGATION DE LA NOMINATION DU  
REFERENT DEONTOLOGUE (DIRECTION GENERALE DE FINANCES PUBLIQUES)

**Bureau RH-2B**

### **RÉSUMÉ**

Décision du 03/01/2020 formalisant la prolongation de la nomination du référent déontologue (Direction Générale des Finances Publiques). Nomination prise par décision du 27/12/2017 publiée au BOFIP-RHO-18-0530 du 16/01/2018 avec application au 01/01/2018.

Date d'application : 04/02/2020

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : DÉCISION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PORTANT PROLONGATION DE LA NOMINATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE (DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES).....3

PARTIE 1 : DÉCISION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PORTANT PROLONGATION DE LA NOMINATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE (DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES)



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Paris, le 3 janvier 2020

**Décision du 3 janvier 2020**  
portant prolongation de la nomination du référent déontologue  
(direction générale des finances publiques)

Le directeur général des finances publiques,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2008 portant organisation de la direction générale des finances publiques.

Vu l'arrêté du 21 janvier 2019 portant application dans les ministères économiques et financiers du décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique.

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. François COUSIN, administrateur général des finances publiques, directeur du service d'appui aux ressources humaines, est renouvelé dans ses fonctions de référent déontologue de la direction générale des finances publiques, pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des finances publiques*.

FAIT À PARIS LE 3 JANVIER 2020

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES

JÉRÔME FURNEL